



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

PLUS BESOIN DE TRIER

ENTRE LES **COLONNES BLEUES** ET **JAUNES** :

DÉPOSEZ TOUS VOS
PAPIERS ET EMBALLAGES
dans l'une ou l'autre.



Un geste simple pour plus de recyclage et moins d'hésitation !  *Merci pour votre engagement.*

Plus je trie moins j'ai de sacs noirs à déposer!

1
Je trie et je dépose dans les colonnes dédiées
chacun de mes déchets :

- Emballages / Le papier : **colonne jaune**
- Le verre : **colonne verte**
- Restes alimentaires : **composteur**

2
Je dispose d'une carte
pour ouvrir et déposer
mon sac (50 L max)
d'ordures restantes dites
"Ordures Ménagères Résiduelles"



3
Mes données sont collectées
et compilées dans le système
d'information de la Communauté
de Communes.



4
Je reçois et règle mon avis
d'imposition foncier avec
l'intégration de la TEOMI.

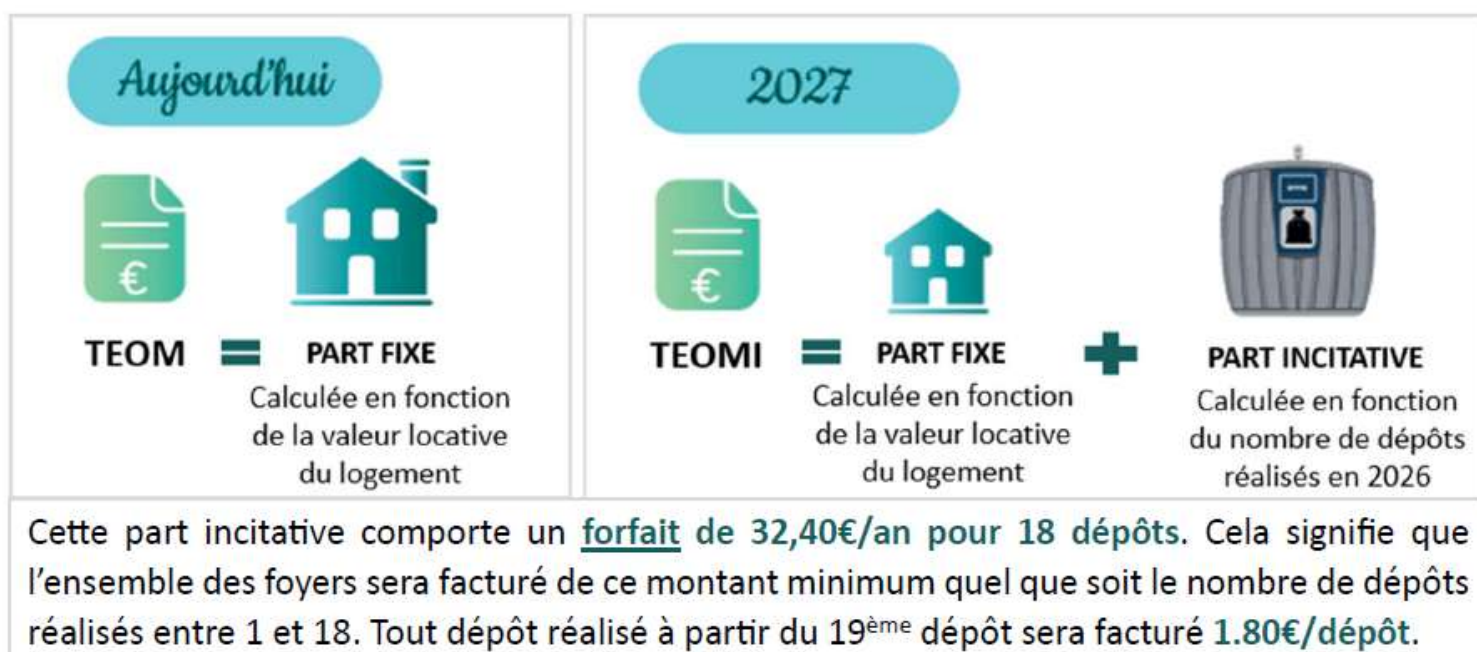


5
Mes données sont transmises
au Trésor Public, qui les intègre
dans le calcul de la TEOMI.



Afin de poursuivre la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), soit les « sacs noirs » partant à l'enfouissement, le déploiement de la TEOMI se concrétise avec sa première application sur la taxe foncière en 2027.

Cette taxe, indispensable au financement du service public de gestion des déchets (collecte et traitement des OMR, des recyclables et des déchets portés en déchèterie), comprend désormais une part incitative dépendante du nombre de dépôts de sacs réalisés en 2026.



Comme pour la TEOM, la TEOMI figure sur la taxe foncière. Si vous êtes locataire, son montant est répercuté sur vos charges par votre propriétaire.

Pour suivre vos dépôts, rendez-vous sur la plateforme web en ligne à partir du 6 juillet 2026 !

→ lotettolzac.ecocito.com/usager

